RÉSISTONS ENSEMBLE
CONTRE LES VIOLENCES POLICIÈRES ET SÉCURITAIRES

Bulletin n°38 • Janvier 2006

Résistons ensemble c/o CiCP, 21ter, rue Voltaire, 75011 Paris | **Recevoir ce bulletin par Internet : resistons_ensemble@yahoo.com**
Pour le recevoir par la poste : envoyer un carnet de timbre pour dix numéros.

Le réseau Résistons ensemble a été formé à la suite du Forum de Saint-Denis, le 26 mai 2002, au cours duquel s'étaient rencontrés des collectifs locaux (Lyon, Strasbourg, Rouen, Nantes, Draguignan, etc.) ainsi que des individus et une série d'organisations et d'associations, tous décidés à œuvrer contre les violences policières et sécuritaires. RE n'est donc pas une organisation politique. Son but est d'informer, de briser l'isolement des victimes des violences policières et sécuritaires et de contribuer à leur auto-organisation.

Abattre le nouveau mur de Berlin… autour des quartiers

Le 29 avril 1992 une émeute a éclaté à Los Angeles. Ce qui a mis le feu aux poudres c'est l'acquittement des policiers blancs qui ont violemment tabassé Rodney King, un automobiliste noir. En 6 jours d'affrontements des habitants noirs, hispano, blancs, de Los Angeles avec la police et la garde nationale il y a eu 54 tués, 2383 blessés, 13 212 arrestation du côté des révoltés et 717 millions $ de dégâts. Le monde politique, les bureaucraties syndicales, y compris les leaders noirs du pays, ont condamné les émeutiers, ou au mieux les ont laissés isolés. Le pouvoir en a profité pour lancer toute une série de mesures « sécuritaires » et attaques contre les pauvres. L'abandon des émeutiers s'est retourné au fil des années contre tous les exploités. Le fait que le régime de Bush puisse terroriser, quasi impunément, les couches populaires aux USA même et des régions entières de la Terre est grandement favorisé par l'écrasement des révoltes populaires, comme celles de Los Angeles.

Violences policières et judiciaires, misère, racisme… les révoltes de novembre en France se nourrissaient des mêmes ingrédients. 850 révoltés sont condamnés à de la prison ferme, les procès continuent, une cascade de lois liberticides se rajoute aux autres lois sécuritaires, celles de la gauche et de la droite, la loi coloniale de 1955 sur l'état d'urgence est réactivée… On en arrive à cette situation ahurissante où ce sont les renseignements généraux qui parlent de «révolte populaire», alors que la réponse du «mouvement ouvrier», des partis de gauche ou d'extrême gauche… est si inaudible qu'elle est étouffée par les pschitt des bouteilles de champagne.

Il ne s'agit pas « seulement » de solidarité. Les bien pensants veulent établir un nouveau mur de Berlin pour isoler les émeutiers. La révolte est une nécessité vitale ; le reconnaître est d'une nécessité vitale et c'est aussi le seul moyen de condamner le piège électoral qui nous est tendu aujourd'hui.

> L'exception permanente

La nouvelle loi anti-terroriste vient d'être adoptée. Développement de la vidéosurveillance, contrôle des déplacements et des communications téléphoniques et électroniques en sont les principaux ingrédients. Comme la définissait son rapporteur : *« une législation dérogatoire permanente afin d'éviter de devoir adopter des mesures d'exception dans l'urgence »*.

À cela s'ajoute la loi sur la récidive qui introduit le port du bracelet électronique. Le Parlement européen va créer la plus grande base de données de surveillance au monde, traçant et stockant toutes les communications au sein de l'UE. Sans oublier le développement de la biométrie et autres systèmes de puces électroniques RFID ; à la grande joie des industries du sécuritaire qui se demandent comment mieux faire accepter ces technologies de flicage. Autant de pas franchis vers un contrôle toujours plus grand des populations.

> Quand l'Etat sème la violence, il récolte la colère !

Rennes décembre dernier, le Teknival est interdit. Une nouvelle provocation de la préfecture. Après deux ans de répression c'est la première riposte massive à sa politique : plus d'un millier de personnes se sont réunies à l'appel du Collectif rennais contre les violences policières et sécuritaires et de Korn'g'heol. La préfecture envoie massivement ses CRS contre les jeunes, n'hésitant pas à gazer, place du Parlement, des dizaines de parents et enfants faisant leurs emplettes de Noël. 48 garde-à-vue, 31 comparutions immédiates… des ouvriers, apprentis, précaires, SDF, entre 17 et 33 ans. Tous sont condamnés : prison avec sursis, TIG, prison ferme, la plupart pour jet de cannette sur des CRS armés et faisant usage, rappelons-le, de grenades lacrymogènes, matraques, boucliers et flash-balls. Conclusion : les premières victimes de la violence sociale sont encore et toujours les premiers condamnés par la Justice quand ils se révoltent.

La préfête a choisi de souhaiter ses « vœux » le 6 janvier… appel à rassemblement pour exiger sa démission, à 18h30 devant la préfecture de région (contour de la Motte). Réunion unitaire pour envisager des suites à l'action : jeudi 5 janvier, 20h, fac Villejean, salle F6. Réunions du Collectif rennais tous les lundis 20h, fac Rennes 2 (M° Villejean-Université), salle F6 (bâtiments préfas.).

> CHRONIQUE DE L'ARBITRAIRE

Répression dans les banlieues, ça continue ! Plus de 5 000 interpellations, près de 850 condamnations à de la prison ferme…

À Toulouse, un mois après les révoltes, les arrestations continuent ! Début décembre un jeune de La Reynerie a été interpellé chez lui, sur la base d'informations recueillies par les flics. Le 14 décembre 17 jeunes étaient inculpés dont 6/7 mineurs. Les peines sont lourdes de 4 mois fermes à 8 mois et pour certains 7 000 euros d'amende.

Pour participer à un soutien concret, venez aux AG du « collectif pas de justice pas de paix » qui se réunit le Mardi à 18h30 à la MDE (Fac du Mirail, Toulouse).

À Lyon, ceux qui avaient eu la chance d'être remis en liberté le 11 novembre et qui comparaissaient libres début décembre ne le resteront pas : deux et trois mois de prison ferme prononcés par le marchand de justice, pour respectivement une bouteille de white spirit et un feu de poubelle.

Pour contacter le « collectif état d'urgence » créé pour soutenir les jeunes des quartiers, inculpés ou condamnés : collectifetatdurgence@no-log.org.

Faux en écriture Le 10 octobre 2004 Abdelhafid Rouag est retrouvé inerte tout près du commissariat où il était enfermé en garde-à-vue douze heures auparavant. Il est mort cinq jours plus tard. Les premières investigations de l'IGS n'ayant rien éclairci, l'épouse de la victime a porté plainte et des expertises graphologiques ont conclu que M. Rouag n'avait pas lui-même signé les PV de garde à vue. Le 15 décembre une brigadière major et un gardien de la paix ont été mis en examen pour « faux en écriture », sans pour autant que l'IGS demande la suspension des deux fonctionnaires…

Infos, soutien, contacter le « collectif de Soutien Adlen » ; http://collectifadlenrouag.free.fr/

Double peine en instance Amaloua, un Marocain de 19 ans, a été condamné vendredi 16 décembre à dix mois de prison dont six avec sursis, par le tribunal de Pontoise accusé d'avoir incendié quatre véhicules à Magny-en-Vexin (95), lors des révoltes urbaines. Condamné également à indemniser les propriétaires des voitures, le jeune homme, en situation régulière, fait l'objet d'une procédure d'expulsion. La préfecture du Val-d'Oise décidera de son sort dans les semaines à venir.

Pour gagner à tous les coups Pour être sûr qu'un tabassage suivi d'inculpation pour outrage et rebellion soit payant l'état vient de légiférer sur *« un fonds de garantie chargé d'indemniser les gendarmes, victimes de violences volontaires, de rébellion, d'outrages ou de menaces lorsqu'un ou les auteurs de ces infractions, après avoir été condamnés à leur verser des dommages et intérêts, sont réputés insolvables »*… et bientôt la même pour les flics ?

Une bonne nouvelle Le maire de Dammarie-les-Lys Jean-Claude Mignon a été reconnu coupable par la Cour d'Appel de Paris qui l'a condamné pour diffamation publique envers l'association Bouge qui Bouge. C'est lui qui qualifiait dans son bulletin municipal le MIB et Bouge qui Bouge de *« petits terroristes de banlieues »*. C'est une bonne nouvelle, mais comme l'écrit leur communiqué : *« …cette condamnation est peu de choses face aux injustices quotidiennes que subissent les habitants des quartiers. (…) Plus que jamais, nous devons continuer à nous organiser pour nous défendre et faire valoir nos droits ».*

Lidl, c'est pas cher, mais à quel prix ? Ses employés à Nantes font grève : Lidl les contrôle par vidéosurveillance. Tout est fliqué : le temps aux toilettes, le temps d'échanger une parole, un verre d'eau en dehors les poses. En République tchèque, les visites au petit coin sont interdites hors des temps de pause. Seule *« les femmes qui ont leurs règles peuvent se rendre plus fréquemment aux toilettes »*, mais, ces employées-là devront porter un bandeau les rendant bien identifiables. La loi « anti-terroriste » a fait ses petits dans le privé. Du matin au soir, tout le monde va être surveillé.

Abdelkader commence à sortir du coma Matraqué en novembre 2004 par les SUGE, flics maison de la SNCF et/ou par des flics de l'Etat, Abdelkader ne sort du coma que le 8 février mais c'est pour entrer dans un post-coma végétatif de longue durée. À ce jour, il n'a toujours pas retrouvé le plein usage de la parole. Entre les embrouilles des uns et des autres, le seul qui pourrait vraiment nous dire, dans le détail, ce qui s'est passé, c'est Abdelkader en personne. Pour l'instant, il n'en a pas la capacité. N'oublions pas Abdelkader ! Info : http://www.labanlieuesexprime.org/article.php3?id_article=2; voir aussi RE N° 24 et N°26.

> SUR LE ViF *« Vive la révolte »*

« Le samedi 31 au soir à Paris, près de 250 personnes convoquées par l'AG de Montreuil, sont parties de la place Saint Michel derrière une banderole "vive la révolte". *Le but était de dénoncer l'état d'urgence et de soutenir les émeutiers en allant devant la prison de la santé. Pas de flics pendant la manif mais arrivés devant la prison, ce fut une autre histoire. Barrage de CRS qui se mettent à avancer. Le gros des troupes tourne alors dans une petite rue et se fait encercler, non sans avoir lancé des feux d'artifices. Les manifestants sont alors retenus près d'une heure et demie. Le soutien du voisinage est chaleureux, il passe boisson chaude et nourriture aux encerclés et, en passant, insulte les flics. On est une vingtaine dehors à les soutenir. Puis alors qu'une voiture passe, le barrage de flics est forcé, les manifestants se libèrent. Voilà un début d'année vivifiant. L'année 2006 sera ce qu'on en fera ! »* (témoignage)

AG tous les jeudi, 19 h, Bourse du travail de Montreuil (93), M° Croix de Chavaux – reunionmontreuil@no-log.org

À Lyon une trentaine de personnes ont manifesté, avec slogans et feux d'artifice, leur solidarité avec les prisonnières de la maison d'arrêt de Montluc et leur opposition à toutes les prisons.

> AGiR



Procès – biométrie Fin novembre, vingt personnes ont pénétré dans la cantine du Lycée de la Vallée de Chevreuse, situé dans la technopole de Saclay, pour dénoncer fermement le dispositif biométrique en place. À cette occasion, les machines ont été brisées à coups de marteau. **Les trois étudiant-e-s interpelé-e-s seront jugé-e-s le 20 janvier au tribunal d'Evry, à 13h30, 10e chambre. Soyons nombreux pour les soutenir !**

Lyon : procès en appel – suite de la Manifestive

Virginie a été interpellée très violemment lors de la Manifestive contre toutes les frontières du 30 avril 2005 : traînée par les cheveux, coups de pieds, électrocutée au taser… Mais cela a été filmé, et le tribunal ordonne une enquête de l'IGPN… il la relaxe le 6 juillet avec des excuses et des indemnités pour les 25 jours de prison. Mais c'est sans compter sur la hargne policière, qui fait appel, suivi par le parquet. Luis et Christian, relaxés dans les mêmes conditions, ont pourtant été condamnés en appel par le juge Finidori. **Un soutien important doit être apporté à Virginie le 19 janvier à 13h30 aux 24 colonnes !**

Cédric Djoko, pourtant innocent, en prison pour 13 mois ! Pour une histoire de poubelle jetée d'une passerelle, dans la nuit du 3 au 4 juillet 2003, dans le quartier de Balmont à la Duchère LYON 9e, avec laquelle il n'a rien à voir, Cédric, un jeune de la Duchère, avait été mis hors de cause dans le jugement d'instance après un mois de prison préventive. Mais les policiers et le parquet ont fait appel. La cour présidée par Grégoire Finidori l'a quand même condamné à 13 mois ferme, sans aucun élément supplémentaire. Un collectif de soutien s'est monté sur la Duchère, contact sur le forum du site : http://liberez-cedric.com/. **Rassemblement-conférence de presse sur la passerelle de Balmont le vendredi 20 janvier à 11 h. Et surtout lui écrire et le soutenir financièrement : Djoko Cédric n° 15078 Maison d'arrêt Rue Lavoisier 69400 Villefranche sur Saône.**

www.resistons.lautre.net

informations pratiques juridiques sur le délit d'outrage, l'aide juridictionnelle, les contrôles d'identité, réflexions, témoignages, mobilisations…